

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

<u>Convocation</u> :	L'an deux mil vingt et un et le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire.
08/02/2021	
<u>Affichage</u> :	
20/02/2021	
<u>Nombre de membres</u> :	Etaient présents : M Xavier DUVIGNAUD, M DESCHAMPS Patrick, M Vincent GERMAIN, M PERRODIN Clément, Mme RAUX Eliane, M ROSZAK Jean-François, Mme SAURA Chantal, Mme TILLET Joele, Mme Nathalie ZWAENEPOEL.
En exercice : 11	Excusé : Florian BILLET qui donne pouvoir à Jean-François ROSZAK.
Présents ou	Absent : BRIET Christophe
représentés: 10	Secrétaire de séance : Eliane RAUX

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire a :

- approuvé le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 ;
- pris connaissance des résultats des budgets 2020 comme suit :

Budget principal 2020

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	117 049.53 €	5 884.77 €
RECETTES	155 785.03 €	78 045.30 €
Résultat 2020	+ 38 735.50 €	+72 160.53 €
Reports 2019	+ 15 254.45 €	-59 433.30 €
<u>Totaux à reporter</u>		
<u>au budget 2021</u>	+ 53 989.95 €	+12 727.23 €

Budget annexe Restaurant 2020

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	14 139.49 €	7 985.26 €
RECETTES	16 710.28 €	13 029.00 €
Résultat 2020	+2 570.79 €	5 043.74 €
Reports 2019	88.05 €	8 924.94 €
<u>Totaux à reporter</u>		
<u>au budget 2021</u>	+ 2 658.84 €	13 968.68 €

Le Conseil municipal a ensuite défini les dépenses d'investissements à inscrire au budget prévisionnel 2021 :

Travaux de rénovation de l'ancienne cantine : 30 900 € TTC

- Subvention Département 25 % du montant HT : 6 437 €
- Subvention DETR (Etat) demandée 40 % du montant HT : 10 300 €

Travaux de voirie : 31 200 € TTC

(Les travaux seront à déterminer après réception de plusieurs devis en attente et réunion de la commission de voirie)

- Subvention du département à hauteur de 20 % du montant HT soit 5200 €

Cimetière : 2000 € TTC

3 caveaux-urnes et enlèvement des monuments sur 8 concessions abandonnées. Devis à renégocier avec l'entreprise.

Projet d'adressage :

Le devis de la poste paraît élevé. Une commission se réunira vendredi 26 février à 14h30 en mairie pour travailler sur le projet le moins coûteux possible.

Achat de matériel divers :

- Défibrillateur (salle des fêtes)
- Divers équipements en vue de l'installation de Mme Coralie Desfachelle en autoentreprise de pâtisserie artisanale dans le bâtiment de l'ancienne cantine.

D'autres dépenses sont à prévoir en section de fonctionnement :

- Réparation de la ventilation du logement de la Cure,
- Petits travaux de mise aux normes des installations électriques de la salle des fêtes, de l'église, du restaurant et de la mairie suite aux rapports de contrôles établis par la SOCOTEC,
- Frais d'acte notarié pour la régularisation définitive du chemin rural des Denis,
- Achat de 2 sèche-mains pour les toilettes de la salle des fêtes
- Arbustes pour extérieurs de la salle des fêtes, du restaurant et du cimetière.

Le Conseil Municipal a ensuite voté les subventions aux associations à inscrire au budget 2021 :

- Amicale des donneurs de sang : 120.00 €
- Amicale des écoles de Toulon : 250.00 €
- Amicale des pompiers Toulon : 80.00 €
- CUMA le Pontin : 80.00 €
- Service remplacement agricole : 100.00 €
- Comité agricole Toulon-sur-Arroux : 50.00 €
- Maison familiale Etang-sur-Arroux : 50 €
- Lycée agricole Ressins : 50 €
- Divers à délibérer si besoin en cours d'année : 120 €

Le Conseil Municipal a enfin :

- décidé la pose de tuyaux et la fourniture de gravier pour l'évacuation des eaux pluviales en traversée du chemin des Denis, en accord avec Monsieur PELLETIER, propriétaire de la ferme,
- pris connaissance de la réalisation obligatoire par les collectivités, d'un document de gestion des ressources humaines « Lignes Directrices de Gestion », à approuver par lui après avis du Comité Technique du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de Saône-et-Loire,
- proposé l'attribution d'une prime à Mme Pelletier si son avancement de grade au 1^{er} janvier 2021 ne pouvait se faire avant plusieurs mois en raison des délais d'élaboration du document précité,
- chargé le maire de recontacter l'assurance de la commune pour qu'elle intervienne auprès de l'assurance des locataires de la Cure, afin de pouvoir faire prendre en compte le dégât des eaux et obtenir une indemnité pour pouvoir effectuer les réparations.
- décidé l'organisation d'une journée festive à l'occasion de Carnaval pour les enfants de la commune, le dimanche 28 février à partir de 15h (repli le dimanche 7 mars en cas de pluie), en extérieur, dans la cour de la mairie.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Xavier DUVIGNAUD